

Exercer efficacement votre mandat de membre d'une DUP élargie (Loi Rebsamen)

PROGRAMME DE FORMATION

La triple mission de la nouvelle DUP

- Présentation de la DUP
- Le rôle des différentes instances de la DUP nouvelle (CE, DP, CHSCT)
- L'articulation entre les instances : missions, attributions et compétences

Les règles de fonctionnement de la DUP

- Les règles classiques de fonctionnement de la DUP : procès-verbal, personnalité civile, règles de vote, ...
- Les règles de fonctionnement qui ont changé : secrétaire et secrétaire-adjoint, nombre des réunions, ordre du jour, envoi des documents, réunions communes entre les instances, délais pour rendre un avis, visio-conférence, ...
- Le statut des membres de la DUP : heures de délégation, statut protecteur, entretien de début et de fin de mandat, ...

Les domaines de compétence communs entre les instances

- CE et CHSCT : conditions de travail et organisation du travail
- Les recoupements entre CE et DP
- CHSCT et DP : quelles interactions ?

Le rôle et le fonctionnement du CE au sein de la DUP

- Les missions du CE : les attributions dans l'ordre économique, financier et professionnel ; la gestion des activités sociales et culturelles
- Les 3 blocs de consultations : orientations stratégiques de l'entreprise, situation économique et financière, politique sociale, conditions de travail et emploi
- Les prérogatives du CE : droit d'alerte, recours aux experts
- Savoir utiliser la Base de Données Economique et Sociale (BDES)
- L'organisation interne du CE au sein de la DUP (gestion des deux budgets, personnalité civile, règlement intérieur, ...)

Le rôle et le fonctionnement du CHSCT au sein de la DUP

- Les missions d'un CHSCT : prévenir et analyser les risques sur la santé physique et mentale des salariés
- Les cas de consultations du CHSCT et de recours à l'expertise, les nouvelles règles pour rendre un avis
- Les prérogatives spécifiques du CHSCT : analyser, enquêter, préconiser, alerter en cas de danger grave et imminent

Le rôle et le fonctionnement des DP au sein de la DUP

- La mission de porte-parole des réclamations des salariés
- Les prérogatives : droit d'alerte des DP, veille réglementaire, accompagner les salariés
- Le DP au service du CE et du CHSCT

OBJECTIFS

- Comprendre la triple mission de la DUP élargie et ses règles de fonctionnement
- Identifier les obligations et les droits respectifs des élus et de l'employeur
- Comprendre l'articulation entre les rôles et missions des DP, du CE et du CHSCT
- Valoriser les synergies possibles entre les instances et inciter à une meilleure coordination pour faire de la DUP un outil de dialogue social dans l'entreprise

Public

- Membre d'une DUP : titulaires et suppléants (premier mandat ou renouvellement)

Les + de la formation

- Utilisation de cas pratiques pour mettre en situation.
- L'expérience des formateurs permet d'apporter des conseils en fonction des situations rencontrées par les participants.



3 jours (21 heures)



Intra : devis sur demande



Référence de la formation : RS11

Renseignements calendaires et inscriptions :